

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010 À 20h00

Le 25 Mars 2010, à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 19 Mars 2010, s'est réuni sous la Présidence de M. SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, M. SIMON, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme ZERAH, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, Mme VLASTOS, M. MOHAMMEDI, M. AUBINEAU, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M. FEUILLADE, M. RUFAT.

ETAIENT REPRESENTES : Mme RENAUD, M. NEHME, Mme LEMMET.

Mme NGUYEN est désignée comme secrétaire.

## **TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX SIS 17 RUE MARCELIN BERTHELOT A ANTONY A PASSER AVEC LA SOCIETE JMB POUR UN LOYER ANNUEL DE 108 596 EUROS.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LA SURVEILLANCE PAR UNE ASSISTANTE SOCIALE DES SALARIES FRAGILISES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT DE 9 808.20 EUROS POUR L'ANNEE 2010.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ESSONNE POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION « LES HEROS DE LA BANDE DESSINEE » DU 09 AVRIL AU 14 MAI 2010 A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ANTONY A TITRE GRATUIT.

- ADOPTION DE L'AVENANT DE REGULARISATION DE L'ANNEE 2009 POUR UN MONTANT DE 359.15 EUROS T.T.C ET DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX OBJETS D'ART ET/OU D'EXPOSITIONS DU 18 DECEMBRE 2008 (LOT N°4) A PASSER AVEC LA SOCIETE D & P ASSURANCES APPLIQUANT CERTAINES DISPOSITIONS FINANCIERES PLUS FAVORABLES POUR LA VILLE.

- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DU PROGICIEL CHIMED DE GESTION DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE A PASSER AVEC LA SOCIETE VAL SOLUTIONS SANTE ET PREVENTION POUR UN MONTANT ANNUEL DE 240.00 EUROS H.T.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX SIS 2 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY A PASSER AVEC LA SOCIETE SANYO FRANCE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 305 EUROS H.T.

- EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR UN BIEN SIS 5 AVENUE FRANCOIS ARAGO, AVENUE DES FRERES LUMIERE ET 6 AVENUE MAURICE RAVEL A ANTONY POUR UN MONTANT DE 900 000.00 EUROS.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ACPPAV POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 000 EUROS POUR DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE AU SERVICE PETITE ENFANCE.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC ASCOR COMMUNICATION POUR UN AGENT DU SERVICE SCOLAIRE POUR UN MONTANT DE 175 EUROS.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES AU PRIX DE 27 EUROS L'HEURE D'UTILISATION.

- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC LA SOCIETE CP BOURG POUR LES VISITES DE SECURITE TRIMESTRIELLES DU MASSICOT DU SERVICE REPROGRAPHIE DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 838 EUROS H.T.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVEMENT GUILLEBAUD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

- DECISION DE NOMINATION ET PAIEMENT D'UN AVOCAT POUR ASSISTER UN AGENT COMMUNAL AGRESSE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS POUR UN MONTANT DE 1 076.40 EUROS T.T.C.

- DECISION DE NOMINATION ET PAIEMENT D'UN AVOCAT POUR ASSISTER DEUX AGENTS COMMUNAUX AGRESSES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS POUR UN MONTANT DE 1 076.40 EUROS T.T.C.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MOUSQUETAIRES FOOTBALL AMERICAIN A TITRE GRATUIT.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DU CERCLE CULTUREL ARTISTIQUE ANTONIEN (C.C.A.A.) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR DE NENDAZ ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY DU 20 AU 28 FEVRIER 2010.

- ADOPTION DES CONVENTIONS A PASSER AVEC LES ECOLES LA FONTAINE, A. PASQUIER ET E. BLANGUERNON FIXANT LES REGLES D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES MIS A DISPOSITION DE CES ECOLES PAR LA VILLE D'ANTONY.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX SIS 2 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY A PASSER AVEC LA SOCIETE FRANCE COORDINATION POUR UN LOYER ANNUEL DE 33 928.00 EUROS T.T.C.

- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA VILLE A PASSER AVEC LA SMACL POUR UN MONTANT DE 1 062.70 EUROS T.T.C. POUR LA REGULARISATION DE LA PRIME 2009.

- ACQUISITION POUR REGULARISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 1 M2, CADASTREE SECTION AQ N°108, NECESSAIRE A L'ALIGNEMENT DE LA RUE DU COLONEL FABIEN A ANTONY POUR UN MONTANT D'UN EURO SYMBOLIQUE.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'E.F.C.R. LONGJUMEAU CONDUITE POUR UN AGENT DU SERVICE DES ESPACES VERTS POUR UN MONTANT DE 860.00 EUROS T.T.C.

- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT POUR UNE CONSULTATION PORTANT SUR LE DOSSIER DE PROMESSE DE VENTE DANS L'OPERATION DU CEMAGREF POUR UN MONTANT DE 2 392.00 EUROS T.T.C.

- DECISION DE NOMINATION ET DE PAIEMENT D'UN AVOCAT POUR UNE CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) POUR UN MONTANT DE 5 382.00 EUROS T.T.C.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA SOCIETE CARLSON WAGONLIT POUR L'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LE SEJOUR EN CRETE AU MOIS DE JUILLET 2010 POUR UN MONTANT TOTAL DE 8 546.04 EUROS T.T.C.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA SOCIETE CARLSON WAGONLIT POUR L'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LES SEJOURS AU PORTUGAL AUX MOIS DE JUILLET ET AOUT 2010 POUR UN MONTANT TOTAL DE 9 876.16 EUROS T.T.C.

- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 09 DECEMBRE 2009 A CONCLURE AVEC LE CENTRE D'HEBERGEMENT LOGIS DE BERCE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR POUR DES JEUNES DU QUARTIER DU NOYER DORE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ESPACE COLLEGIENS RECTIFIANT UNE ERREUR MATERIELLE.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ETAT POUR LA PRISE EN CHARGE, PAR LA VILLE D'ANTONY DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE DANS LE CADRE DES ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION GYGO POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE LECTURES A DESTINATION DES JEUNES DE LA STRUCTURE ESPACE COLLEGIENS POUR UN MONTANT DE 425.00 EUROS T.T.C.

- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT POUR ASSISTER UN AGENT COMMUNAL AGRESSE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS POUR UN MONTANT DE 753.48 EUROS T.T.C.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION GYGO POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE D'ARTS APPLIQUES A DESTINATION DES JEUNES DE LA STRUCTURE ESPACE COLLEGIENS PENDANT LES VACANCES D'HIVER 2010 POUR UN MONTANT DE 1 500.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION BARRIOS MANGORE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 26 MARS 2010 POUR UN MONTANT DE 6 000.00 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LE C.F.A. DU BATIMENT POUR UN MONTANT DE 2 052.20 EUROS T.T.C. POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE BATIMENT.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LE CENTRE DE FORMATION ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE DE CHAMBERY POUR UN MONTANT DE 475 EUROS POUR UN AGENT DU CENTRE DE SAMOENS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE M. HOUBERDON POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 POUR UN LOYER MENSUEL DE 281.06 EUROS CHARGES COMPRISES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DU VAL DE BIEVRE AU PROFIT D'UN PROFESSEUR DES ECOLES EXERCANT SUR LA COMMUNE D'ANTONY POUR UN LOYER MENSUEL DE 705.33 EUROS HORS CHARGES.

# ORDRE DU JOUR

## I - FINANCES -

- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2010 -
- ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES -
- ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY A COMPTE DE LA SAISON 2010-2011
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRET A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS ANDRE PASQUIER -

## II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

- BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2009 -
- MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LA BONIFICATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS POUR LES CONSTRUCTIONS REMPLISSANT DES CRITERES DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU COMPORTANT DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE -
- AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ANTONY DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES SITUÉ 246, RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY, SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION AT 210 -
- AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ANTONY DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU POLE JEUNESSE SITUÉ 11, BOULEVARD PIERRE BROSOLETTA A ANTONY, SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION Q 24 -
- QUARTIER DU NOYER DORE : SERVITUDE DE COUR COMMUNE ACCORDEE PAR ANTONY HABITAT A LA VILLE - ILOT CANIGOU -
- QUARTIER DU NOYER DORE : APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL POUR L'EXERCICE 2009 DE LA SEM 92 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ET ADOPTION DE L'AVENANT N°6 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT -
- QUARTIER DU NOYER DORE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SEMIDEP POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION -
- ZAC DE LA CROIX DE BERNY : SECTEUR 1 : ACQUISITION DE LOTS DE VOLUMES AMENAGES
- N° 5 ET 11 DEPENDANTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE BUREAUX ET N° 8, 10 ET 15 DEPENDANTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER D'HABITATIONS
- N° 6, 8 ET 9 DEPENDANTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE BUREAUX -
- ANTONYPOLE : ADOPTION DE LA CONVENTION-CADRE D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE (EPF 92) ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE (EPF 92) -
- ANTONYPOLE : ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ETUDE TECHNIQUE DE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (R.T.E.) POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES 225.000 VOLTS CHEVILLY LARUE-VILLEJUST 1, 2, 3 ET 4 SUR LA COMMUNE D'ANTONY -
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC ERDF HAUTS-DE-SEINE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES -

## III - TRAVAUX - CONTRATS -

- DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE, DE L'ADEME, DU SIGEIF ET DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX ET POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES AU TITRE DU PROGRAMME 2010 -

- TRAVAUX DE CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) AU 246 RUE ADOLPHE PAJEAUD - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE -
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE ARNHOLDT ECHAFAUDAGES - LOT 9 ECHAFAUDAGE - CONCERNANT LA REHABILITATION DU CHATEAU SARAN EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE CULTUREL -
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE COTE CLIM - LOT 5 PLOMBERIE, SANITAIRE ET CHAUFFAGE, RAFRAICHISSEMENT, VENTILATION - CONCERNANT LA REHABILITATION DU CHATEAU SARAN EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE CULTUREL -

## IV - PERSONNEL -

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION -
- RETRIBUTION DES STAGIAIRES, ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -

## V - EDUCATION -

- ACTUALISATION 2010 DU FORFAIT ANNUEL VERSE AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR CHAQUE ELEVE DOMICILIE A ANTONY -
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS -

## VI - SPORTS -

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -
- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES -

## VII - AFFAIRES DIVERSES -

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES -
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) POUR 2010 -
- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES -
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHE DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHE D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS -
- PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES -
- ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION ARA21 -

**Fin de la séance à 00 H 35**  
**Antony, le 26 mars 2010**  
**Le Maire d'Antony,**  
**Jean-Yves SENANT**